



Avis public d'entrée en vigueur

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 octobre 2011, la Municipalité de Saint-Albert a adopté le règlement intitulé « Règlement n°2011-06 modifiant le règlement n°2007-08 de la Municipalité de Saint-Albert ».

Le règlement n°2011-06 vise à modifier le règlement de zonage afin :

- d'ajouter la délimitation des zones inondables sur le plan de zonage;
- d'ajouter la délimitation des zones de mouvement de terrain sur le plan de zonage;
- d'ajouter des normes dans les zones de mouvement de terrain;
- d'ajouter des dispositions ayant trait à l'isolation des sources de pollution visuelle;
- de modifier les dispositions ayant trait aux clôtures;
- d'ajouter des dispositions ayant trait aux logements complémentaires de type intergénérationnel;
- de modifier les dispositions ayant trait aux espaces de stationnement;
- de mettre à jour certaines définitions;
- de modifier la marge de recul avant minimale pour un bâtiment agricole;
- de modifier la marge de recul latérale minimale pour un bâtiment accessoire;
- de modifier les dispositions concernant la hauteur minimale pour un bâtiment accessoire;
- de modifier les dispositions ayant trait aux activités artisanales dans la zone M-4.

Ce règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité de la part de la municipalité régionale de comté d'Arthabaska le 15 février 2012 et entre en vigueur le jour de la parution dudit certificat.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal à l'adresse suivante :

25 rue Des Loisirs
St-Albert (Québec) J0A 1E0

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBERT ce 16 février 2012.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION:

Je soussignée secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Saint-Albert, résidant à St-Norbert d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'Avis public ci-haut en:

En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 10h00 et 12h00 le 16 février 2012.

Suzanne Crête, g.m.a.
Directrice-générale/Secrétaire-trésorière